

les arrondissements du Royaume. Ainsi en recourant aux différentes catégories d'exploitations, nous dressons les tableaux 18—25, où nous indiquons l'importance relative des catégories en comparaison avec toute l'étendue de cette catégorie d'exploitations dans le Royaume. Cependant, l'étendue plus grande d'une catégorie donnée d'exploitations agricoles dans l'arrondissement peut être due non seulement à ce que la catégorie considérée est particulièrement caractéristique pour notre arrondissement, mais à ce que l'étendue totale d'exploitations de l'arrondissement est plus grande que celle des autres arrondissements. Par conséquent, il serait utile de donner simultanément le chiffre relatif caractérisant le rapport de l'étendue totale de l'arrondissement à celle du Royaume. Ces deux chiffres relatifs disposés l'un à côté de

l'autre permettent déjà d'établir d'une manière plus parfaite jusqu'à quel degré l'extention d'une certaine catégorie d'exploitations est due à son importance plus ou moins grande, et jusqu'à quel degré cette catégorie est déterminée par les dimensions géographiques de l'arrondissement. Nous réunissons les deux chiffres relatifs en un indice, en divisant l'importance relative de la catégorie donnée par celle de toute l'exploitation de l'arrondissement, eu égard à l'exploitation du Royaume. Si l'indice obtenu est supérieur à 1, cela indique que l'extension de la catégorie considérée dans l'arrondissement est exempte de l'influence de l'étendue totale de toute l'exploitation de l'arrondissement. Enfin, nous calculons aussi, pour chaque arrondissement, l'étendue moyenne de l'exploitation prise comme unité de la catégorie considérée.